#### Édition N° 253 – Janvier 2019



<u>Directrice de la Publication</u> : Armelle BOTHOREL - <u>Rédacteur</u> : Frédéric LE MOULLEC Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

# <u>Édito</u>

## Le citoyen, au cœur de nos préoccupations

Le début d'une nouvelle année reste traditionnellement une période propice pour formuler des vœux. Recevez nos vœux de bonheur et de prospérité pour 2019!

À peine 15 mois nous séparent des échéances électorales de mars 2020.

Nous avons le sentiment que les évènements de la fin d'année 2018 révèlent un mal être démocratique plus profond que nous avons à appréhender.

Pour autant, le bloc local demeure un acteur incontournable pour garantir la cohésion territoriale et sociale.

Le dialogue avec l'État doit permettre de dégager sereinement et de manière pragmatique des solutions attendues par nos concitoyens notamment en terme de services publics.

Le monde bouge très vite. Nous sommes à l'écoute des attentes de notre population. De nouveaux modes de vie sont à prendre en considération.

C'est pourquoi les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 22 ont retenu la thématique « services publics et nouveaux comportements sociétaux » pour la 28ème Assemblée Générale qui se déroulera le samedi 26 janvier prochain de 9 h à 13 h à Penvénan.

Animée par Monsieur Pascal BODÉRÉ, rédacteur en chef adjoint du Télégramme, la table-ronde débutera par une présentation de Monsieur Laurent LE CORVOISIER de l'ADEUPa visant à nous sensibiliser sur l'évolution des modes de vie de nos administrés.

Dans l'attente de vous y rencontrer

Armelle BOTHOREL Présidente de l'AMF 22

#### 1 – VIE DE L'ASSOCIATION Réunion « Loi Littoral » - 17-12-18

Cette réunion, animée par Maître Loïc PRIEUR, avocat spécialisé en Droit de l'Urbanisme à Brest, à destination des mairies littorales et estuariennes, a réuni près de 50 personnes.

Le document présenté est disponible sur le site de l'association <a href="http://www.amf22.asso.fr">http://www.amf22.asso.fr</a> dans l'espace réservé aux adhérents.

## 2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES Agence de l'Eau Loire-Bretagne

11ème programme de l'Agence de l'Eau

Vous trouverez en **annexe 1** l'article ci-dessous de l'Agence de l'Eau relatif au 11ème programme.



#### Lettre du Comité de Bassin

Vous trouverez à l'adresse suivante la lettre du comité de bassin de décembre 2018 « S'emparer des questions importantes pour l'eau! »: <a href="http://r.actu.eau-loire-bretagne.fr/mk/mr/CgXmS6U-HNVMnSFveQ">http://r.actu.eau-loire-bretagne.fr/mk/mr/CgXmS6U-HNVMnSFveQ</a> <a href="DqGz3D2CeTeZ5Z9vJsVzlZ0BwkTvZfFiA088cxa0CsgatQFAlQEpWGX4qJ3hy9qDcZ">http://r.actu.eau-loire-bretagne.fr/mk/mr/CgXmS6U-HNVMnSFveQ</a> <a href="DqGz3D2CeTeZ5Z9vJsVzlZ0BwkTvZfFiA088cxa0CsgatQFAlQEpWGX4qJ3hy9qDcZ">DqGz3D2CeTeZ5Z9vJsVzlZ0BwkTvZfFiA088cxa0CsgatQFAlQEpWGX4qJ3hy9qDcZ</a> <a href="mailto:3p8C3BVX9sOnvEteDTUBno2mxrMUuEU">apsC3BVX9sOnvEteDTUBno2mxrMUuEU</a>

#### Département des Côtes d'Armor

les Mardis de l'égalité : Campus Mazier – 22 janvier et 5 février 2019

Vous trouverez en **annexe 2** le programme des journées du 22 janvier et 5 février prochain relatives aux « Mardis de l'égalité » avec respectivement pour thème « Egalité, sexualités et maternités au Maghreb » et « Sports et discriminations ».

# CAJMA - Collectif d'aide aux jeunes migrants et à leurs accompagnants Sollicitation d'une subvention pour l'association CAJMA22

« Depuis janvier 2017, un collectif s'est mis en place dans les Côtes d'Armor pour accompagner des jeunes étrangers qui n'ont pas été accompagnés par les institutions publiques et qui se sont retrouvés à la rue. Les jeunes sont accompagnés et accueillis dans plusieurs familles (en général, trois familles pour un jeune) qui se relayent pour l'héberger, et qui font tout le travail de scolarisation, d'accès à la santé, au droit et d'intégration en Bretagne. Les bénévoles ont également mis en place depuis juillet une école de langue associative (2 à 3 matinées par semaine, à l'Orangerie à Langueux) à destination des jeunes non-francophones ou des jeunes francophones n'ayant pas été scolarisés avant leur arrivée en France.

Aujourd'hui, le collectif a accompagné une cinquantaine de jeunes (actuellement 35) qui ont été ou sont accueillis dans 150 familles ou colocations, principalement sur l'agglomération de Saint-Brieuc (Langueux, Ploufragan, Plérin, Saint-Brieuc, Trégueux et Lamballe, en majorité). Il s'est constitué en association depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018 : CAJMA22 (Collectif d'aide aux jeunes migrants et à leurs accompagnants dans les Côtes d'Armor).

Les jeunes sont scolarisés, et nombre d'entre eux fréquentent des établissements scolaires et les CFA du département (CFA Plérin, LP Quintin, CFA Ploufragan, EREA Dinan, Lycées et Collèges publics/privés).

... »

Extrait du courrier que vous trouverez en **annexe 3**. En **annexe 4**, la plaquette CAJMA22 et en **annexe 5**, le dossier de demande de subvention.

#### Cilouest - Centre Interprofessionnel Laitier de l'Ouest

Vous trouverez en **annexe 6** le courrier de Cilouest sur l'accès aux exploitations lors des épisodes neigeux et de grand froid.

#### Préfecture des Côtes d'Armor

Information relative à l'état de menace terroriste

Vous trouverez en annexe 7 le courrier de la Préfecture.

Renforcement des échanges entre l'État et les maires dans le domaine de la prévention de la radicalisation

Vous trouverez en **annexes 8 et 9** le courrier de la Préfecture et le modèle de charte de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance en matière de prévention de la radicalisation.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2019

Vous trouverez en **annexes 10 et 11** le courrier de la Préfecture et le formulaire de demande de subvention pour l'exercice 2019.

Page 3 sur 5 – AMF 22-INFOS N°253 Janvier 2019

#### Tribunal Administratif de Rennes

Télérecours citoyens

Vous trouverez en **annexes 12 et 13** le courrier du Président du Tribunal Administratif de Rennes et la plaquette « **Télérecours citoyens – Votre téléprocédure devant le juge administratif** ».

#### ADIL 22: Permanences janvier 2019

Vous trouverez en **annexe 14** la liste des permanences de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de janvier 2019.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

## 3 – INFORMATIONS NATIONALES Clips pédagogiques

Vous pouvez utiliser et transmettre autour de vous (aux enseignants par exemple) les clips pédagogiques qui expliquent le rôle des communes et des intercommunalités, accessibles à l'adresse suivante : <a href="https://www.amf.asso.fr/documents-des-clips-pedagogiques-pour-expliquer-role-communesbr-leurs-intercommunalites/39083">https://www.amf.asso.fr/documents-des-clips-pedagogiques-pour-expliquer-role-communesbr-leurs-intercommunalites/39083</a>.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Caroline GIRARD, Directrice de la mission d'action territoriale à l'AMF Nationale au 01-44-18-13-85 ou par mail <u>caroline.girard@amf.asso.fr</u>

# Réunion d'information Loi de Finances pour les communes et intercommunalités

Vous trouverez en **annexe 15** l'invitation au « Rendez-vous des professionnels » au cours duquel les services de l'Association Nationale présenteront la Loi de Finances pour 2019, tout particulièrement les dispositions qui concernent les communes et les intercommunalités, qui se tiendra le 22 janvier prochain.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Caroline GIRARD, Directrice de la mission d'action territoriale à l'AMF Nationale au 01-44-18-13-85 ou par mail caroline.girard@amf.asso.fr

#### 4 – COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX

Réforme de la dotation d'intercommunalité (article 79 du PLF 2019)

La commission des Finances de l'AMF réunie le 4 décembre 2018 a estimé que la prise en compte dans le coefficient d'intégration fiscale (CIF) des communautés de communes des redevances « eau » et « assainissement » à compter de 2020 :

- remettrait en cause la possibilité offerte aux élus des communautés de communes de reporter la prise des compétences obligatoires « eau » et « assainissement » jusqu'en 2026, prévue par la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre des compétences eau et assainissement dans les communautés de communes ;
- et remettrait également en cause les conditions de maintien des syndicats mixtes qui interviennent en matière d'eau et d'assainissement alors que la loi du 3 août 2018 a facilité les conditions de « représentation-substitution » des communautés de communes en leur sein.

La commission dénonce également l'abaissement du seuil de la garantie de 100 % de la dotation d'intercommunalité par habitant en fonction du CIF à 0,35 -au bénéfice des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles-. Cette disposition votée en 1ère lecture à l'Assemblée

Page 4 sur 5 – AMF 22-INFOS N°253 Janvier 2019

nationale s'inscrit dans les mêmes travers qui ont conduit au dysfonctionnement de la dotation d'intercommunalité depuis plusieurs années.

Elle dénonce également le manque d'études d'impact de ces mesures qui ont pourtant un coût significatif pour l'ensemble du bloc communal.

En outre, la commission des Finances de l'AMF constate que cette réforme de la dotation d'intercommunalité s'éloigne de plus en plus des orientations du CFL dont les propositions ont été adoptées de manière consensuelle et unanime après plusieurs réunions du groupe de travail dédié.

C'est pourquoi, l'AMF demande la réouverture de ce débat afin de rétablir des mesures qui respectent davantage le principe de suppression des inégalités entre les intercommunalités, qui était l'un des fondements de cette réforme.

#### Les maires de France appellent l'État à répondre aux attentes des territoires

Réuni la semaine dernière, le Bureau de l'AMF a rappelé l'esprit de responsabilité qui anime les maires de France dans les circonstances actuelles marquées par une grave crise sociale et la permanence du risque terroriste.

Après cinq semaines de mobilisation du mouvement des « gilets jaunes » et les propositions annoncées par le président de la République, l'AMF entend l'appel lancé aux maires afin qu'ils contribuent à l'organisation du débat national.

Si les maires sont disponibles et peuvent faciliter le dialogue, c'est parce qu'ils sont présents quotidiennement auprès des Français, qu'ils connaissent leurs difficultés et leurs attentes et qu'ils gardent leur confiance.

Dans le dialogue avec les Français, les maires prennent leur part depuis longtemps et continueront de le faire selon les modalités qu'ils jugeront les plus appropriées. S'ils seront acteurs du débat républicain ouvert à tous, organisé par l'Etat sur les territoires avec l'implication nécessaire de tous les parlementaires, ils ne sauraient porter seuls une responsabilité qui n'est pas la leur.

L'AMF a fait part de longue date de ses réserves sur les décisions qui lui paraissaient porter atteinte à la cohésion territoriale et sociale tels que la diminution des APL et l'affaiblissement des capacités d'investissement des bailleurs sociaux ; la diminution drastique du nombre d'emplois aidés ; l'affaiblissement du rôle et de la place des communes dans l'organisation territoriale, le retrait des services de l'Etat de pans entiers du territoire... Ces alertes insuffisamment prises en compte demeurent d'actualité.

Dans la résolution générale du 101ème Congrès, les maires et présidents d'intercommunalité ont demandé l'ouverture rapide de négociations avec le gouvernement, prioritairement sur les ressources des collectivités et l'égalité d'accès aux services publics notamment dans les territoires ruraux et ultramarins. Cette résolution générale sera transmise à tous les maires de France afin qu'elle fasse l'objet d'une délibération de leur Conseil municipal.

Parce que les difficultés exprimées par les maires reflètent celles vécues par les Français, l'AMF appelle le gouvernement à nouer une nouvelle relation de confiance avec les communes en répondant favorablement à leur demande de dialogue et de négociation d'une nouvelle étape de décentralisation pour rapprocher les décisions publiques des citoyens.

#### 5 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

26 janvier 2019:

28ème Assemblée Générale de l'AMF 22, accueil à partir de 9 h, salle des fêtes à Penvénan; table ronde sur le thème « Services publics et nouveaux comportements sociétaux »